

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

AMENDEMENT

N ° AC534

présenté par

Mme Brugnera, Mme Ali, Mme Calvez, Mme Cazarian, M. Cazeneuve, M. Claireaux, M. Cormier-Bouligeon, Mme Degois, Mme Lardet, M. Fugit, M. Henriët, M. Rudigoz, M. Sorre, M. Touraine, Mme Vanceunebrock et M. Vignal

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.